

# Caravane sans frontières, jusqu'à les trouver

## ACTIVISME TRANSFRONTALIER

Par María Isabel Espinosa Ortega.

« Où sont-ils, où sont-ils ?

On vient vous chercher

Où sont-ils, où sont-ils ?

Nous voulons les trouver

Stop, arrêtez tout de suite

Qu'ils arrêtent de nous duper

Que l'Etat accepte toute sa complicité »

*Proclamation Caravane pour les personnes  
disparues Équateur*



La résistance non violente fait partie des actions sociales menées par les groupes de victimes, la société civile et les organisations de défense des droits de l'homme face à l'absence de réponse des institutions de l'État. C'est le cas des personnes disparues en Équateur, une des grandes crises en matière de droits de l'homme qui n'a pas été suffisamment prise en charge par l'État. C'est pourquoi, en mars de cette année, l'Association des Familles et Amis des

Personnes Disparues en Équateur (Asfadec) et la Fondation Régionale de Conseil en Droits de l'Homme (Inredh) ont décidé de réaliser la première Caravane pour les personnes disparues et

retrouvées sans vie en Équateur.

La Caravane s'est inspirée de l'expérience mexicaine, notamment avec Julio Sánchez, fondateur de cette initiative. L'objectif est la recherche de parents ou d'amis disparus, la demande de réponses aux autorités et la visibilité de cette problématique pour que les citoyens soient sensibilisés et se joignent à leur lutte. Julio Sánchez a été un acteur important dans ce processus historique en Équateur, partageant des expériences préalables à son développement.

En Équateur, la Caravane a commencé par une conférence de presse, qui a fait place à une visite des principales villes du pays, en partant de Quito, la capitale. Par la suite, des sit-ins (manifestation passive, statique) ont été mis en place devant des instances telles que les parquets provinciaux (chargés des enquêtes pré-judiciaires et de la procédure pénale), les directions provinciales du Conseil de la magistrature (qui est l'organe de gouvernement, d'administration, de surveillance et de discipline de la fonction judiciaire) et des gouvernements provinciaux (représentants du Président de la République). Dans les villes visitées, des familles de personnes disparues et des associations de la société civile ont été convoquées pour se joindre à cette demande sociale.

Il y avait aussi des espaces de mémoire et d'art, tel que la peinture murale, la présentation d'un disque et l'exposition de documentaires, des affiches, de la musique et de la lecture d'un manifeste/ discours public et des réseaux sociaux comme Twitter, où des rapports ont été diffusés sur les données relatives aux personnes disparues, le contexte de l'incident et l'état actuel de l'enquête.

Les revendications des familles des personnes disparues en Équateur mettent en évidence de graves problèmes qui vont de la re-victimisation aux familles et aux victimes, au manque de diligence dans les enquêtes, lié au manque de rapidité, aux stéréotypes de genre, au personnel non spécialisé, entre autres, jusqu'à l'abandon et la fermeture des voies de dialogue et de communication avec les victimes et la société civile.

Tout cela constitue une violation des droits constitutionnels consacrés dans les instruments internationaux, c'est-à-dire des violations graves qui aggravent la douleur des familles.

En ce qui concerne la législation en vigueur, il convient de signaler que la Loi Organique relative à l'Action en faveur des Personnes Disparues, dont le Règlement Général a été publié le 1 décembre de cette même année, est entrée en vigueur le 28 janvier 2020. La réglementation établit des procédures générales de coordination entre les institutions qui constituent le Système National de

Recherche des Personnes Disparues.

Mais ces deux instruments ont été remis en question par des proches de personnes disparues et des organisations de la société civile, notamment pour non-respect des principes de transparence et de participation intégrale. La situation des personnes disparues en Équateur met en évidence l'absence de politique publique préventive en matière de disparitions, une action judiciaire conforme au respect des droits de l'Homme et aux obligations internationales de l'État en la matière.

C'est ainsi que les autorités nationales sont confrontées à une dette de l'État envers les personnes disparues et leurs familles. L'ordre du jour devrait avoir pour priorité de veiller à ce que les institutions compétentes agissent avec la diligence voulue et sans stéréotypes dans la recherche et l'enquête sur les cas de personnes disparues, avec un personnel spécialisé et sensibilisé, dans un délai raisonnable; avec le plein respect des normes et principes internationaux en la matière; et assurer la vérité, la justice, la mémoire et l'établissement de garanties de non-répétition.

Il ne fait aucun doute que la garantie des droits des personnes disparues et des membres de leur famille se heurte à un certain nombre de défis et, pour y répondre, la voix des victimes, directes et indirectes, est indispensables.

La première Caravane pour les personnes disparues et retrouvées sans vie en Équateur a été un espace d'exigence de droits, de mémoire et de résistance non violente qui est passé des frontières du Mexique à l'Équateur. Il s'agit d'un processus social qui recherche la solidarité transnationale, jusqu'à les trouver.

Nuit et brouillard

Je te cherche et je ne te trouve pas

J'essaie de t'entendre et tu ne m'écoutes pas

Je cherche l'éclat de tes yeux

Et le noir dans tes cheveux

Je t'attends chaque jour

Dans notre coin préféré

Je te vois dans mes rêves

Et te chercher est la raison pour laquelle je me réveille.

**María Isabel Espinosa Ortega.** Maîtrise en droit, avec mention en droit constitutionnel de l'Université andine Simón Bolívar, siège de l'Équateur. Avocate à l'Université Technique Particulière de Loja et militante pour les droits humains. Professeur à l'Université Nationale de Loja et UTPL.



